



5240 - il aime beaucoup sa cousine et veut l'épouser

question

Pourrais-je me marier à une cousine à moi, ma cadette d'un an et demi et que j'aime beaucoup ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Votre cousine ne fait pas partie des femmes que l'Islam vous interdit d'épouser. Ainsi s'applique à elle les mêmes règles qui s'applique aux femmes étrangères, notamment la légalité de la prendre comme épouse. Mais il faut faire attention à une chose : même si l'amour est une très bonne chose entre les deux mariés ; et qu'il est préférable pour un homme d'épouser la femme qu'il aime, eu égard aux propos du Prophète qui dit : **il n'y a pas meilleure chose que l'amour pour deux personnes qui s'aiment** (voir Sahih al-Djâmi', n°5200), il n'en demeure pas moins que cet amour ne doit pas prendre le dessus sur les qualités que doit avoir la femme que vous voulez épouser et dont la plus importante est la foi. Car, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « on épouse une femme pour quatre raisons, pour sa richesse, pour son appartenance familiale, pour sa beauté et pour sa foi, mais si vous aviez à choisir choisissez celle qui a la foi, ô pauvre !) rapporté par Boukhari et Mouslime.

Si votre cousine est une femme pieuse et de bonnes mœurs votre choix est excellent. Nous prions Allah de vous aider à réaliser votre désir et de vous réunir pour le bien. Mais si en revanche elle ne réunit pas les conditions que nous avons décrites vous devriez revoir votre choix. Qu'Allah vous guide sur son chemin !